

Conseil scolaire Viamonde
États financiers consolidés
au 31 août 2022

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	6
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	7
État consolidé des flux de trésorerie	8
État consolidé de l'évolution de la dette nette	9
Notes complémentaires	10 - 27

RAPPORT DE LA DIRECTION

Aux conseillères et aux conseillers du
Conseil scolaire Viamonde

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire Viamonde sont la responsabilité de la direction et ils ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du Conseil se réunit avec les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation par le Conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport d'audit décrit les responsabilités des auditeurs, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.



Michel Laverdière
Directeur de l'éducation et secrétaire
par intérim



Jason Rodrigue
Surintendant des affaires et
trésorier

Toronto, Canada

Le 21 novembre 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
City Park Place, bureau 200
1900, promenade City Park
Ottawa (Ontario)
K1J 1A3

T 613 236-2211

À l'attention des conseillères et conseillers scolaires du
Conseil scolaire Viamonde

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Conseil scolaire Viamonde (ci-après « le Conseil »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2022 et les états consolidés des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 août 2022 ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation – référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers consolidés ont été préparés pour permettre au Conseil de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario. En conséquence, il est possible que les états financiers consolidés ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 1 de ces états financiers consolidés, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Conseil;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

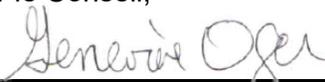
Ottawa, Canada
Le 21 novembre 2022

Conseil scolaire Viamonde
État consolidé de la situation financière
 au 31 août 2022

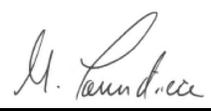
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Liquidités	16 874 162	30 793 436
Débiteurs (note 3)	43 102 209	34 648 920
Débiteurs - Gouvernement de l'Ontario - immobilisations approuvées (note 4)	<u>121 386 160</u>	<u>124 083 890</u>
	<u>181 362 531</u>	<u>189 526 246</u>
PASSIFS		
Emprunts temporaires (note 5)	5 650 876	914 168
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 6)	29 428 046	30 699 350
Revenus reportés (note 7)	14 818 964	17 742 778
Avantages sociaux futurs (note 8)	3 850 729	4 184 952
Prêts pour immobilisations (note 9)	103 606 396	109 980 776
Apports en capital reportés (note 10)	<u>350 959 774</u>	<u>328 440 907</u>
	<u>508 314 785</u>	<u>491 962 931</u>
DETTE NETTE	<u>(326 952 254)</u>	<u>(302 436 685)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Frais payés d'avance	511 434	443 288
Stocks de fournitures	893 012	
Immobilisations corporelles (note 11)	<u>462 619 828</u>	<u>440 420 519</u>
	<u>464 024 274</u>	<u>440 863 807</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 12)	<u>137 072 020</u>	<u>138 427 122</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le Conseil,



 Geneviève Oger, Présidente du Conseil



 Michel Laverdière, Directeur de l'éducation et
 secrétaire par intérim

Conseil scolaire Viamonde
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé
pour l'exercice terminé le 31 août 2022

	2022		2021
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Subventions provinciales - financement de l'éducation	192 551 634	191 998 115	185 488 199
Subventions provinciales - terrains		31 117	
Subventions provinciales - impôt foncier	28 292 577	28 026 683	29 686 935
Subventions provinciales - autres	9 493 340	11 200 484	9 173 390
Fonds générés par les écoles	3 830 000	2 070 644	947 755
Revenus de placement	100 000	233 292	243 813
Autres droits de scolarité et revenus	854 234	3 789 949	3 598 818
Amortissement des apports en capital reportés	14 051 224	15 582 711	14 178 692
	249 173 009	252 932 995	243 317 602
Dépenses (note 15)			
Enseignement	171 831 780	165 849 988	164 004 673
Administration	7 495 429	7 553 172	6 752 442
Transport	23 186 893	24 636 954	20 469 105
Installations destinées aux élèves	43 682 612	44 377 010	41 568 114
Activités financées par les écoles	3 830 000	1 969 261	1 191 204
Autres dépenses	3 919 659	9 901 712	7 403 903
	253 946 373	254 288 097	241 389 441
Excédent (Déficit) annuel	(4 773 364)	(1 355 102)	1 928 161
Excédent accumulé au début de l'exercice	138 427 122	138 427 122	136 498 961
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	133 653 758	137 072 020	138 427 122

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire Viamonde
État consolidé des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 août 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) de l'exercice	(1 355 102)	1 928 161
Rajustement des postes hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	16 007 581	14 580 974
Amortissement des apports en capital reportés	(15 582 711)	(14 178 692)
Augmentation des débiteurs	(8 453 289)	(6 109 534)
Augmentation des stocks de fournitures	(893 012)	
Diminution (Augmentation) des frais payés d'avance	(68 146)	20 828
Augmentation (Diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	(1 271 304)	4 721 465
Augmentation (Diminution) des revenus reportés - réserves	(2 923 814)	2 972 295
Augmentation (Diminution) des avantages sociaux futurs	(334 223)	277 300
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(14 874 020)</u>	<u>4 212 797</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(38 206 890)</u>	<u>(25 573 547)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des emprunts temporaires	4 736 708	
Remboursements de dette	(6 374 380)	(6 085 735)
Augmentation des apports en capital reportés	38 101 578	25 228 583
Diminution des comptes débiteurs - Gouvernement de l'Ontario - immobilisations approuvées	2 697 730	1 079 711
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>39 161 636</u>	<u>20 222 559</u>
Diminution de la trésorerie	<u>(13 919 274)</u>	<u>(1 138 191)</u>
Liquidités au début	<u>30 793 436</u>	<u>31 931 627</u>
Liquidités à la fin	<u>16 874 162</u>	<u>30 793 436</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire Viamonde
État consolidé de l'évolution de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 août 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Excédent (déficit) de l'exercice	(1 355 102)	1 928 161
Acquisition d'immobilisations corporelles	(38 206 890)	(25 573 547)
Amortissement des immobilisations corporelles	16 007 581	14 580 974
Total des activités liées aux immobilisations corporelles	(22 199 309)	(10 992 573)
Acquisition de frais payés d'avance	(511 434)	(443 288)
Utilisation des frais payés d'avance	443 288	464 116
Acquisition de stocks de fournitures	(893 012)	
Total des activités liées aux actifs non financiers	(961 158)	20 828
Augmentation de la dette nette	(24 515 569)	(9 043 584)
Dette nette au début de l'exercice	(302 436 685)	(293 393 101)
Dette nette à la fin de l'exercice	(326 952 254)	(302 436 685)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2022

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après :

a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables canadiennes pour le secteur public à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2014. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou à recevoir aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient comptabilisés comme des apports en capital reportés et constatés à l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports de capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 diffèrent des exigences des normes comptables canadiennes pour le secteur public en vertu desquelles:

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une stipulation créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, lorsque le transfert est autorisé par le cédant et que le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP3410 des normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP3100 des normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont à recevoir et que le fait imposable est survenu, conformément au chapitre SP3510 des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient comptabilisés différemment en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2022

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil scolaire Viamonde et qui sont soumises au contrôle de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et dépenses des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises au contrôle du Conseil scolaire Viamonde, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées :

Fonds générés par les écoles
Partenariat S.A.P.
Consortium de transport - Francobus

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes réciproques sont éliminés.

Le Conseil comptabilise ses participations dans le partenariat et le consortium en utilisant la méthode de la consolidation proportionnelle.

c) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et leurs activités connexes administrées par le Conseil ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés car ils ne sont pas contrôlés par le Conseil.

d) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, soumis à des risques de changement de la valeur peu importants et présentent une échéance courte de moins de 90 jours.

e) Revenus reportés

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2022

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

f) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou à recevoir aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont comptabilisés comme des apports en capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 décrété en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont constatés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou à recevoir aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou à recevoir aux fins d'immobilisation;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

Le Conseil procure des prestations de retraite et d'autres avantages à prestations et à cotisations déterminées à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance vie et de soins de santé, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée.

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient au niveau central, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) ont été établies en 2016-2017 pour les membres de la Fédération des Enseignantes-enseignants des Écoles Secondaires de l'Ontario (FEESO) et l'Association des Enseignantes et des enseignants Franco-Ontariens (AEFO). Les FSSBE suivantes ont été établies en 2017-2018 : Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RAEO) pour les membres de la FEESO, de l'AEFO et du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et la Fiducie des employées et des employés non-syndiqués en éducation de l'Ontario (FENSÉO), une fiducie pour les employées et employés non syndiqués, y compris les directeurs et les directeurs adjoints. Les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire) et aux autres membres du personnel du conseil scolaire jusqu'à la date de participation du conseil scolaire à la FSSBE. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Le conseil n'est plus responsable d'offrir des prestations aux membres de la FEESO et de l'AEFO à partir du 1er février 2017, aux membres du SCFP à partir du 1er mars 2018, aux membres de l'ADFO à partir du 1er avril 2018 et aux employés non-syndiqués à partir du 1er juin 2018. Depuis le transfert des avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie des groupes d'employés aux FSSBE, les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP). Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), le financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne ainsi qu'un ajustement pour la stabilité.

Le Conseil scolaire a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2022

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs à prestations déterminées sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la valeur des jours de maladie accumulés, aux taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'actualisation. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés (le cas échéant) et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'actualisation. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements des hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière du groupe d'employés.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations autoassurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, telles que les obligations applicables aux indemnités d'accident du travail et d'invalidité de longue durée, le coût est constaté immédiatement à l'égard de la période durant laquelle ces événements surviennent. L'ensemble des pertes et des gains actuariels liés à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de ladite période.

(ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.

(iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

h) Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement de l'Ontario ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement de l'Ontario sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été comptabilisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui, de par leur nature, sont employées normalement pour fournir des services futurs. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou à son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2022

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce comme suit :

	<u>Périodes</u>
Améliorations foncières	15 ans
Bâtiments	40 ans
Améliorations locatives	Jusqu'à l'expiration de la location
Structures non permanentes	20 ans
Mobilier et matériel	5 à 15 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 5 ans

Les constructions en cours, de même que les coûts préalables à l'acquisition, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis: ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées dans l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

j) Paiements de transfert

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements donnant lieu aux transferts, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être établies. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recettes lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement de l'Ontario 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et constatés comme revenus dans l'état consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

k) Revenus de placement

Les revenus de placement sont comptabilisés comme revenus durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placement réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des revenus reportés correspondants.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2022

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

l) Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

m) Montants budgétés

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du budget approuvé par le Conseil. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est élaboré conformément au modèle de financement rendu obligatoire par le gouvernement provincial pour les conseils scolaires et est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

n) Estimations comptables

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1.a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent notamment les avantages sociaux futurs, la durée de vie utile des immobilisations et les taxes municipales. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

o) Revenus d'impôt foncier

Selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt (autrement que dans le cadre d'un accord de transit) comptabilise les revenus dans les états financiers, qui dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les revenus d'impôt foncier reçus des municipalités sont comptabilisés dans les subventions provinciales-autres.

2 - FRAIS D'INTÉRÊT

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Intérêts sur prêts pour immobilisations corporelles	<u>4 690 181</u>	<u>4 982 711</u>

3 - DÉBITEURS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Municipalités	3 501 720	3 522 046
Autres conseils scolaires	858 094	314 072
Gouvernement de l'Ontario	33 710 358	26 394 970
Gouvernement du Canada	2 336 624	2 024 639
Autres	<u>2 695 413</u>	<u>2 393 193</u>
	<u>43 102 209</u>	<u>34 648 920</u>

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2022

4 - DÉBITEURS - GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO - IMMOBILISATIONS APPROUVÉES

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 en fonction des programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer ses programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2022, le Conseil a un compte débiteur de la province de 121 386 160 \$ (124 083 890 \$ en 2021) relatif aux subventions pour immobilisations corporelles.

5 - EMPRUNTS TEMPORAIRES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Prêt à demande Segment J, 0,73 %, remboursé au cours de l'exercice		185 558
Prêt à demande Segment H, 0,73 %, remboursé au cours de l'exercice		549 913
Prêt à demande Segment L, 3,35 % (0,73 % en 2021), remboursable par versements mensuels d'intérêts seulement, échéant en octobre 2022	4 431 736	178 697
Prêt à demande Segment M, 3,61 %, remboursable par versements mensuels d'intérêts seulement, échéant en novembre 2022	1 219 140	
	<u>5 650 876</u>	<u>914 168</u>

Le Conseil dispose d'une marge de crédit inutilisée d'un montant autorisé de 15 000 000 \$. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel moins 0,5 % (4,20 %, 1,95 % en 2021).

Le Conseil dispose de six ententes de financement (sept en 2021) jusqu'à concurrence de 146 036 457 \$ (152 440 444 \$ en 2021) qui lui permettent de financer provisoirement des dépenses en immobilisations.

Ententes de financement	Montant maximal autorisé
	\$
Segment A	6 357 555
Segment B	34 729 023
Segment J	33 147 233
Segment L	33 423 789
Segment M	12 947 306
Segment N	<u>25 431 551</u>
Total	<u>146 036 457</u>

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2022

5 - EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

Au 31 août 2022, onze lettres de crédit (neuf en 2021) émises par la Caisse populaire auprès des créanciers du Conseil totalisent 1 361 301 \$ (1 236 618 \$ en 2021).

Montant \$	Échéance
53 000	le 12 mars 2023
83 200	le 12 novembre 2023
48 900	le 12 juillet 2023
475 600	le 19 octobre 2023
40 000	le 19 septembre 2023
348 283	le 19 septembre 2023
5 830	le 19 septembre 2023
14 805	le 30 janvier 2023
167 000	le 11 août 2023
19 650	le 22 juin 2023
<u>105 033</u>	le 22 juin 2023
<u>1 361 301</u>	

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Autres conseils scolaires	2 389 071	4 345 011
Comptes fournisseurs et frais courus	25 733 804	24 964 966
Intérêts courus	1 305 171	1 389 373
	<u>29 428 046</u>	<u>30 699 350</u>

7 - REVENUS REPORTÉS

Tout revenu reçu et affecté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2022, les sommes affectées à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit :

	<u>Solde au 31 août 2021</u>	<u>Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placements</u>	<u>Revenus constatés pour la période</u>	<u>Transferts aux apports en capital reportés</u>	<u>Solde au 31 août 2022</u>
	\$	\$	\$	\$	\$
Installations destinées aux élèves	14 858 903	16 269 196	(9 958 031)	(8 895 390)	12 274 678
Éducation de l'enfance en difficulté	-	22 305 060	(22 305 060)	-	-
Autre	2 883 875	12 632 224	(12 971 813)	-	2 544 286
	<u>17 742 778</u>	<u>51 206 480</u>	<u>(45 234 904)</u>	<u>(8 895 390)</u>	<u>14 818 964</u>

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
 au 31 août 2022

7 - REVENUS REPORTÉS (suite)

	Solde au 31 août 2020	Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placements	Revenus constatés pour la période	Transferts aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2021
	\$	\$	\$	\$	\$
Installations destinées aux élèves	12 560 911	18 808 778	(8 871 563)	(7 639 223)	14 858 903
Éducation de l'enfance en difficulté	-	22 375 626	(22 375 626)	-	-
Autre	2 209 572	9 874 020	(9 199 717)	-	2 883 875
	<u>14 770 483</u>	<u>51 058 424</u>	<u>(40 446 906)</u>	<u>(7 639 223)</u>	<u>17 742 778</u>

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de l'obligation au titre des prestations constituées

	2022		2021	
	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs du personnel	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs du personnel
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	364 307	3 806 233	556 130	3 386 898
Coût des prestations constituées pour l'exercice	-	711 282	-	1 423 806
Intérêts sur l'obligation	5 730	57 666	6 447	47 860
Perte (gain) actuarielle nette	(15 096)	13 765	(6 999)	83 466
Prestations versées	(91 909)	(1 019 677)	(191 271)	(1 135 797)
Solde à la fin	<u>263 032</u>	<u>3 569 269</u>	<u>364 307</u>	<u>3 806 233</u>

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2022

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Passif au titre des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

	<u>2022</u>			<u>2021</u>
	<u>Gratifications de retraite</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs du personnel</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs du personnel</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs du personnel</u>
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs du personnel	263 032	3 569 269	3 832 301	4 170 540
Gains actuariels non amortis	18 428	-	18 428	14 412
Passif au titre des avantages sociaux futurs cumulés du personnel	<u>281 460</u>	<u>3 569 269</u>	<u>3 850 729</u>	<u>4 184 952</u>

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs de personnel

	<u>2022</u>			<u>2021</u>
	<u>Gratifications de retraite</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs du personnel</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs du personnel</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs du personnel</u>
	\$	\$	\$	\$
Coût des prestations constituées de l'exercice	-	711 282	711 282	1 423 806
Intérêts sur l'obligation	5 730	57 666	63 396	54 307
Amortissement des pertes (gains) actuariels non amortis	(11 080)	13 765	2 685	126 255
Charges ¹ au titre des avantages sociaux futurs du personnel	<u>(5 350)</u>	<u>782 713</u>	<u>777 363</u>	<u>1 604 368</u>

¹ À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite interemployeurs, décrit ci-après.

Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes d'avantages sociaux futurs des employés au 31 août 2022 reposent sur les hypothèses actuarielles les plus récentes préparées aux fins de comptabilité en date du 31 août 2022. Ces valeurs actuarielles sont fondées sur des hypothèses relatives aux événements futurs. Ces évaluations prennent en compte les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2022

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite interemployeurs. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2022, le Conseil a contribué 3 251 544 \$ (3 178 095 \$ en 2021) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service jusqu'au 31 août 2012.

Gratifications à la retraite - hypothèses actuarielles

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Taux d'actualisation sur les obligations au titre des prestations constituées	3,90 % par année au 31 août 2022	1,80 % par année au 31 août 2021
Mortalité	MI 2017	2014 CPM

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2022

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Autres avantages sociaux futurs des employés

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les conseils scolaires doivent verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée avant 2012 le stipulait.

9 - PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

Les prêts pour immobilisations sous forme de débetures comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
BNY Mellon, effet à payer, 5,48 %, remboursable par versements semestriels de 2 033 878 \$, échéant en novembre 2029	24 740 585	27 344 264
Office ontarien de financement, effet à payer, 4,56 %, remboursable par versements semestriels de 256 568 \$, échéant en novembre 2031	3 920 613	4 243 871
Office ontarien de financement, effet à payer, 4,9 %, remboursable par versements semestriels de 671 589 \$, échéant en mars 2033	11 157 595	11 925 709
Office ontarien de financement, effet à payer, 5,06 %, remboursable par versements semestriels de 42 381 \$, échéant en mars 2034	747 242	792 455
Office ontarien de financement, effet à payer, 5,23 %, remboursable par versements semestriels de 68 386 \$, échéant en avril 2035	1 272 016	1 339 574
Office ontarien de financement, effet à payer, 3,66 %, remboursable par versements semestriels de 772 209 \$, échéant en juin 2038	18 670 177	19 507 629
Office ontarien de financement, effet à payer, 4 %, remboursable par versements semestriels de 1 442 984 \$, échéant en novembre 2039	35 076 615	36 515 136
Office ontarien de financement, effet à payer, 2,99 %, remboursable par versements semestriels de 61 869 \$, échéant en mars 2040	1 698 996	1 770 279
Office ontarien de financement, effet à payer, 3,24 %, remboursable par versements semestriels de 33 810 \$, échéant en mars 2041	947 377	983 404
Office ontarien de financement, effet à payer, 3,59 %, remboursable par versements semestriels de 190 707 \$, échéant en mars 2042	5 375 180	5 558 455
	<u>103 606 396</u>	<u>109 980 776</u>

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2022

9 - PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS (suite)

Le remboursement du passif net à long terme, dont le solde s'élève à 136 748 740 \$, soit 103 606 396 \$ de capital et 33 142 344 \$ d'intérêts, se fera comme suit au cours des prochains exercices :

	Capital	Intérêts	Total
	\$	\$	\$
2023	6 677 092	4 471 669	11 148 761
2024	6 994 574	4 154 187	11 148 761
2025	7 327 564	3 821 198	11 148 762
2026	7 676 836	3 471 926	11 148 762
2027	8 043 208	2 740 841	10 784 049
2028 et suivantes	66 887 122	14 482 523	81 369 645
	<u>103 606 396</u>	<u>33 142 344</u>	<u>136 748 740</u>

10 - APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11, et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis au cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début	328 440 907	317 391 016
Ajouts aux apports en capital reportés	29 206 188	17 589 360
Recettes constatées pour la période	(15 582 711)	(14 178 692)
Transferts provenant des revenus reportés	8 895 390	7 639 223
Solde à la fin	<u>350 959 774</u>	<u>328 440 907</u>

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
 au 31 août 2022

11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022				
	Solde au début	Ajouts et transferts	Dispositions	Amortisse- ment	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Terrains	99 784 072	31 117			99 815 189
Améliorations foncières	2 541 311	547 676			3 088 987
Construction en cours (a)	5 788 613	8 769 591			14 558 204
Bâtiments	446 329 315	25 720 885			472 050 200
Améliorations locatives	199 401	337 898			537 299
Structures non permanentes	2 094 827				2 094 827
Mobilier et matériel	12 858 148	605 005			13 463 153
Matériel informatique et logiciels	4 194 560	2 194 718			6 389 278
	<u>573 790 247</u>	<u>38 206 890</u>	-	-	<u>611 997 137</u>
Amortissement cumulé					
Améliorations foncières	1 502 460			162 378	1 664 838
Bâtiments	121 792 407			12 992 854	134 785 261
Améliorations locatives	12 463			9 209	21 672
Structures non permanentes	912 056			102 869	1 014 925
Mobilier et matériel	7 342 974			1 188 434	8 531 408
Matériel informatique et logiciels	1 807 368			1 551 837	3 359 205
	<u>133 369 728</u>	-	-	<u>16 007 581</u>	<u>149 377 309</u>
Valeur comptable nette					
Terrains	99 784 072	31 117			99 815 189
Améliorations foncières	1 038 851	547 676		162 378	1 424 149
Construction en cours (a)	5 788 613	8 769 591			14 558 204
Bâtiments	324 536 908	25 720 885		12 992 854	337 264 939
Améliorations locatives	186 938	337 898		9 209	515 627
Structures non permanentes	1 182 771			102 869	1 079 902
Mobilier et matériel	5 515 174	605 005		1 188 434	4 931 745
Matériel informatique et logiciels	2 387 192	2 194 718		1 551 837	3 030 073
	<u>440 420 519</u>	<u>38 206 890</u>	-	<u>16 007 581</u>	<u>462 619 828</u>

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
 au 31 août 2022

11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

					2021
	Solde au début	Ajouts et transferts	Dispositions	Amortissement	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Terrains	99 784 072				99 784 072
Améliorations foncières	2 382 051	712 615	553 355		2 541 311
Construction en cours (a)	16 338 132	(10 549 519)			5 788 613
Bâtiments	413 798 873	32 530 442			446 329 315
Améliorations locatives	199 401				199 401
Structures non permanentes	2 094 827				2 094 827
Mobilier et matériel	13 880 179	553 667	1 575 698		12 858 148
Matériel informatique et logiciels	1 884 704	2 326 342	16 486		4 194 560
	<u>550 362 239</u>	<u>25 573 547</u>	<u>2 145 539</u>	-	<u>573 790 247</u>
Amortissement cumulé					
Améliorations foncières	1 867 137		553 355	188 678	1 502 460
Bâtiments	110 073 300			11 719 107	121 792 407
Améliorations locatives	7 478			4 985	12 463
Structures non permanentes	806 917			105 139	912 056
Mobilier et matériel	7 602 509		1 575 698	1 316 163	7 342 974
Matériel informatique et logiciels	576 952		16 486	1 246 902	1 807 368
	<u>120 934 293</u>	-	<u>2 145 539</u>	<u>14 580 974</u>	<u>133 369 728</u>
Valeur comptable nette					
Terrains	99 784 072				99 784 072
Améliorations foncières	514 914	712 615		188 678	1 038 851
Construction en cours (a)	16 338 132	(10 549 519)			5 788 613
Bâtiments	303 725 573	32 530 442		11 719 107	324 536 908
Améliorations locatives	191 923			4 985	186 938
Structures non permanentes	1 287 910			105 139	1 182 771
Mobilier et matériel	6 277 670	553 667		1 316 163	5 515 174
Matériel informatique et logiciels	1 307 752	2 326 342		1 246 902	2 387 192
	<u>429 427 946</u>	<u>25 573 547</u>	-	<u>14 580 974</u>	<u>440 420 519</u>

(a) Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 14 558 204 \$ (5 788 613 \$ en 2021) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2022

12 - EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent accumulé est affecté de la façon suivante :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Investissement dans des immobilisations corporelles non amortissables	99 815 189	99 784 072
Montants affectés à une fin future sur motion du Conseil	19 111 250	19 290 725
Excédent de fonctionnement	16 870 312	18 256 242
Fonds générés par les activités scolaires	2 587 951	2 485 302
Autres	(1 312 682)	(1 389 219)
	<u>137 072 020</u>	<u>138 427 122</u>

13 - PARTENARIAT DANS UN CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le 30 octobre 2008, le Service de Transport Francobus a été constitué en personne morale. Le 28 mai 2009, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil scolaire catholique MonAvenir et le Conseil scolaire catholique Providence pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution du Service de Transport Francobus, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Service de Transport Francobus sont prises en commun. Ni l'un ni l'autre partenaire ne peut agir de façon unilatérale.

Cette entité est consolidée proportionnellement dans les états financiers consolidés du Conseil de sorte que la part proportionnelle du Conseil des actifs, passifs, revenus et charges du consortium figure dans les états financiers consolidés du Conseil. La quote-part du Conseil pour 2022 est de 37,5 % (35,7 % en 2021). Les opérations et soldes interorganisationnels ont été éliminés.

Voici l'information financière condensée pour les deux derniers exercices :

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
	Total	Quote-part	Total	Quote-part
	\$	\$	\$	\$
Situation financière				
Actif financier	654 945	245 456	1 495 995	534 594
Passif financier	708 080	265 370	1 495 995	534 594
Actif non financier	53 135	19 914	-	-
Excédent accumulé	-	-	-	-
Résultats				
Produits	61 111 539	22 902 978	53 263 925	19 033 857
Charges	61 111 539	22 902 978	53 263 925	19 033 857

14 - PARTENARIAT S.A.P.

Le partenariat S.A.P. a pour objectif principal de fournir un logiciel de gestion intégré aux onze conseils scolaires ontariens de langue française. Les onze conseils scolaires se partagent une seule infrastructure technologique pour l'administration de leur système d'information financière et certains systèmes administratifs.

Le Conseil scolaire Viamonde agit comme banquier du partenariat S.A.P. Ce partenariat est comptabilisé selon la méthode de consolidation proportionnelle comme suit :

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
 au 31 août 2022

14 - PARTENARIAT S.A.P. (suite)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Actif financier		
Liquidités	2 187 245	1 975 249
Passifs financiers		
Comptes créditeurs et charges à payer	1 960 740	1 711 165
Revenu reporté - autre	226 505	264 084
	<u>2 187 245</u>	<u>1 975 249</u>
Actif net	-	-
Dépenses nettes	<u>201 987</u>	<u>283 154</u>

15 - DÉPENSES PAR OBJET

Le tableau ci-dessous résume les charges constatées à l'état consolidé des résultats, par objet :

	<u>Budget</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Salaire et traitement	147 944 230	148 919 993	147 057 368
Avantages sociaux	27 958 253	27 096 701	26 545 817
Perfectionnement du personnel	1 274 250	633 117	660 374
Fournitures et services	24 460 774	20 545 964	19 573 014
Frais de location	569 164	549 176	396 099
Honoraires et services contractuels	27 753 855	31 155 835	24 812 610
Autres dépenses	4 127 625	3 944 537	2 210 360
Intérêts (note 2)	4 788 108	4 690 181	4 982 711
Transferts à d'autres conseils	570 114	745 012	570 114
Amortissement des immobilisations corporelles	14 500 000	16 007 581	14 580 974
	<u>253 946 373</u>	<u>254 288 097</u>	<u>241 389 441</u>

16 - FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 27 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du Conseil. De temps à autre, le Conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2022.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2022

17 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Conseil sont composés de liquidités, des débiteurs, des créditeurs, des charges à payer, des emprunts temporaires et des prêts pour immobilisations. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que le Conseil ne court pas de risque important en matière de risque d'intérêt ou de crédit relativement à ces instruments financiers. La valeur comptable des instruments financiers du Conseil se rapproche de leur juste valeur, sauf indication contraire.

18 - ENGAGEMENTS

Contrats de projets de construction

Le Conseil s'est engagé à assumer les dettes relatives à des projets de construction pour un solde non dépensé de 36 229 280 \$.

Contrats de transport

Le Conseil s'est engagé, à travers un consortium, envers des contrats pour le transport des élèves. L'engagement fluctue en fonction du nombre d'élèves, le prix du carburant, les salaires et selon les changements dans les règlements du ministère de l'Éducation. Les dépenses de la période s'élèvent à 23 097 865 \$ (21 494 386 \$ en 2021).

Contrats de location

Le Conseil s'est engagé, envers des contrats de location échéant en juillet 2023 et 2024, à assumer les frais de location d'immeubles un solde non dépensé de 460 989 \$. Les paiements minimums exigibles pour les deux prochains exercices s'élèvent à 335 028 \$ en 2023 et 125 961 \$ en 2024.

19 - ÉVENTUALITÉ

Dans le cours normal de ses affaires, le Conseil fait l'objet de poursuites et de griefs de la part d'employés et d'ex-employés. La direction du Conseil est d'avis que la résolution ultime de ces réclamations et poursuites n'aura pas un impact important sur sa situation financière ni sur les résultats de ses activités. Le montant comptabilisé à l'égard des poursuites et des griefs connus au 31 août 2022 s'élève à 4 005 244 \$ (3 465 939 \$ en 2021).

20 - ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Subséquent à la fin de l'exercice, le Conseil a acquis deux terrains pour un montant de 27 355 724 \$. Cette acquisition est financée par une subvention provinciale.